

L'actu des Représentants du Personnel Siège

Avril 2021

Le covid au siège et vaccinations

• A la mi-avril, la communication interne signale 29 cas covid au siège et 12 quatorzaines, soit une augmentation non-négligeable par rapport à début mars. En cumulé 320 salariés du siège ont contracté le virus depuis le début de la pandémie, soit un taux de 7 à 8 % par rapport aux effectifs.

Le cabinet médical a déjà vacciné 170 personnes, les salariés de plus de 55 ans sont désormais éligibles. Les jours de vaccination sont le jeudi et le vendredi. Prendre rendez-vous au 01 56 22 99 72 ou par mail à *cabinet-medical.mftv@francetv.fr*. Le vaccin utilisé actuellement est l'Astra Zeneca, celui de Johnson&Johnson est attendu.

Dépistage, doit mieux faire

 Dépister, tracer, isoler pour limiter la circulation du virus. A FTV, le dépistage est réservé aux équipes qui partent en tournage ou en mission, ce qui est très insuffisant.

De nombreux salariés, et notamment les équipes de France Info, n'ont pas le temps de se faire tester « en ville », avec des vacations qui les mobilisent une grande partie de la journée. A cela, s'ajoutent les conditions sanitaires et le confinement, qui compliquent l'organisation de la vie personnelle.

Compte tenu du niveau de présence assez élevé et des nombreux passages, la rédaction de France Info est une zone comportant plus de risques de contamination qu'ailleurs.

Les représentants du personnel ont demandé d'étendre le dépistage au cabinet médical, à tous les salariés volontaires, dont la présence sur site est indispensable.

Télétravail, mode d'emploi

• Nous avons appris le télétravail en télé-travaillant. Sans cadre, sans règles, l'urgence de la situation sanitaire a imposé le travail à la maison. Certains ne le supportent plus, d'autres ne voudraient pas revenir au bureau.

La nécessité d'encadrer le télétravail est devenue impérative, de manière à ce qu'il résulte d'un véritable choix du salarié, à préserver l'équilibre avec la vie personnelle, tout en maintenant un lien avec les collectifs de travail.

L'accord, signé par les 4 organisations syndicales représentatives (CGT, CDFT, SNJ et FO), distingue le télétravail en temps normal et en temps de crise. La CGT a publié une lettre mode d'emploi à lire ici →.

A titre de dédommagement pour les frais engagés, la direction va verser une indemnité forfaitaire de 100€, à tous les salariés qui ont fait du télétravail au cours de l'année 2020.

RP Siège

Parents, double peine

 Avec la fermeture des écoles et des crèches, beaucoup de salariés se retrouvent en difficulté, pour garder leurs enfants. Contrairement au confinement de mars 2020, les absences autorisées sont soumises à des conditions plus strictes. Si le salarié ne peut pas télé-travailler, la direction dépose les RTT employeur ou des récupérations. Elle force ensuite un peu la main aux salariés, en les incitant à déposer des congés. C'est une forme de discrimination envers les salariés ayant des charges de famille. Sont également concernés, les salariés dits « vulnérables ».

A ce rythme, les congés vont fondre, alors que tout le monde en aura bien besoin pour respirer, lorsque la pandémie permettra de prendre des vraies vacances. Aux dernières nouvelles, la RATP s'est fait recadrer la justice pour avoir pratiqué de la sorte.

Le transfert de 86 salariés à FTV Studio est-il légal ?

La présidente de FTV a décidé de filialiser ses émissions de programmes (Thalassa, Télématin, Faut-Pas-Rêver, Des Racines et des Ailes, Passage des Arts...), en transférant leurs 86 salariés à sa filiale FTV Studio.

L'opération est présentée comme incontournable, personne ne pourra refuser son transfert. « Le transfert est automatique, sans consentement préalable individuel des collaborateurs. C'est une démarche de transfert collectif, qui s'applique de manière automatique » a déclaré le directeur RH (voir ici la totalité des réponses aux représentants du personnel).

Pour les salariés concernés, journalistes, réalisateurs, assistants, des coordonnateurs, qui, dans leur grande majorité, ont fait leur toute leur carrière à France 3 et France 2, cela signifie un changement d'entreprise, même s'il s'agit d'une filiale, avec perte des accords collectifs protecteurs.

Le projet se heurte à l'hostilité des personnels concernés, qui ont reçu le soutien actif des élus et des syndicats. Le CSE conteste, il a voté une expertise et décidé de saisir la justice pour faire dire le droit sur la légalité de cette opération de transfert.

Une pétition a été lancée, pour la signer cliquez ici →



Les 18 M€ de bénéfices en question

• Alors qu'on s'attendait à une année noire, à cause de la crise sanitaire, France Télévisions termine l'année 2020 sur un bénéfice de 18 millions d'Euros.

Un retournement qui s'explique tout simplement par la baisse considérable de l'activité à partir du 17 mars 2020 : mutualisation des journaux télévisés, des plateaux et des régies, pendant le confinement, arrêt temporaire de Télématin, annulation de certains tournages, report des JO de Tokyo, baisse des frais de missions etc....

Les surcoûts liés à la pandémie (masques, gels, plexis, ordinateurs, programmes de remplacement) et la baisse des recettes publicitaires, ont été largement compensés.

Dans une entreprise, aux recettes assurées par la redevance, toute réduction de la production entraîne mécaniquement des économies.

Si les finances de FTV sortent de la crise sanitaire en pleine forme, ce résultat n'est aucunement le fruit d'une sur-performance.

Économies sur les ETP et la masse salariale

 Moins d'activité, cela veut dire moins de travail et en premier lieu pour les CDD et intermittents. Au terme de l'année 2020, l'emploi au siège a reculé de près de 200 ETP (164 PTA et 33 journalistes), dont la moitié sont des ETP précaires.

D'autres économies ont été réalisées sur la masse salariale, avec le nonremplacement de certains arrêts maladie, la latence à pourvoir les postes vacants, l'effet noria (remplacement des salariés partis en retraite, par des plus jeunes, aux salaires en moyenne trois fois moins élevés).

Enfin, la prise des congés et la limitation du nombre de jours déposés sur le CET se soldent par un gain de 6 M€ au niveau de FTV. Facile, dans ces conditions, d'afficher un bilan financier flatteur et de se féliciter de verser un intéressement de 6 M€.

Tous ces montants sont à relativiser, au regard du fonds de soutien aux 1500 non-permanents de FTV. Sa dotation de 3,2 M€, est très loin de compenser les pertes de tous ces salariés précaires, qui ont étés privés de travail et qui ont, malgré eux, contribué à ce budget 2020 excédentaire.

<u>Plateforme de réservation d'hôtels en mission</u>

 Vous avez aimé Concur, vous allez adorer « Hotel Booking ». La mise en place de la plateforme de réservation hôtelière a pris du retard, pas de date de lancement pour l'instant.

Filiale du groupe Accor, la plateforme, accessible par ordinateur, appli et téléphone permettra de réserver des nuitées, à tarifs négociés. Les hôtels proposés sont classés « affaire ». Ils regroupent ceux du groupe Accor, des indépendants, ainsi quel les plateformes Expedia et Booking. Fini les chambre d'hôtes ou Airbnb, mais pour les séjours longs, type renfort ou remplacement en région, un système d'appart 'hôtel serait proposé.

Attention chantier

• Quand reverrons-nous ce panneau à la MFTV ? La préfecture n'a toujours pas donné son autorisation pour la reprise des travaux. Stockages sauvages, décors entravant les passages, blocage des issues, meubles entassés devant les volets de désenfumage etc..., les autorités ont lourdement sanctionné 20 années de mauvaises habitudes et de libertés, prise avec la sécurité. Pour accorder son feu vert, la préfecture veut vérifier que tout est dans les règles, et la crise sanitaire a fortement contribué à allonger les délais. Ces travaux concernent, entre autres, les espaces de la DGDA et le CDE. Aussi France info et les monteurs qui attendent leurs salles de repos, promises il y a 2 ans et les JRI leurs placards pour ranger leurs affaires personnelles.

Remboursement km

 Pour la prise en compte des indemnités kilométriques domicile-travail, pour les personnels éligibles, il faut penser à fournir au service GTA la copie de la carte grise de votre véhicule. Si celle-ci n'est pas à votre nom, il faut l'accompagner d'une une déclaration sur l'honneur du propriétaire du véhicule, attestant qu'il vous le prête.

Organiarammes

• La prochaine mise à jour est annoncée pour le mois de mai.

DIRECTION DE L'INFORMATION

Impasses éditoriales

Toujours les mêmes sujets, les même reportages, jour après jour. Des JT à 90 % covid... Pendant ce temps-là, l'actualité n'est pas traitée : commission Duclert sur le Rwanda, zéro sujet, rien sur les droits humains en Arabie, 1mn 30 sur la mort d'Idriss Déby et un off sur la présence d'E. Macron aux obsèques. Aucune mise en perspective.

Des élections ont eu lieu dans les TPE (Très Petites Entreprises), les téléspectateurs du 20 heures n'en sauront rien : aucun avant sujet, aucun reportage sur les résultats. La « démocratie » à la télé publique a de belles marges de progression.

Démocratie

17 ateliers, 29 pilotes, 6 mois de remue-méninges, le chantier « démocratie » est lancé, avec un appel à s'inscrire dans les groupes de travail. L'ambition affichée est de redéfinir une information fiable et de référence, sur tous les supports. On y retrouve aussi, mais en filigrane, certains thèmes martelés depuis des mois par les journalistes et techniciens de l'info : redonner du sens au travail, faire confiance aux équipes, la remise en cause d'un type de management

Mais, que des chefs aux commandes des ateliers. Pas sûr que ce soit la bonne méthode pour que le problème soit la solution du problème, mais ne dit-on pas guérir le mal par le mal ? La diversité n'est pas non plus le fort de la gouvernance du projet : pas de monteur, d'OPS, de JRI, de documentaliste, de rédacteur, d'assistant. Pas facile la transition du caporalisme à la démocratie !

Les méthodes de management sur la sellette

 A la demande du CSE, une enquête est en cours sur un certain type de management, qui a cours depuis longtemps à la rédaction de France 2. Un management qui a un nom: « le casting », qui a pour conséquence de marginaliser et de déqualifier des journalistes. Alors que leur carrière se déroule normalement, ils se voient relégués à des tâches secondaires, ne partent plus en reportage, ne passent plus à l'antenne. Certains finissent par en tomber malade.

Ostensiblement, l'alerte lancée par le CSE n'a pas été comprise, des chefs de service continuent comme ils ont appris à faire. On a encore des cas, tous frais, de journalistes qui se voient dépossédés de leurs tournages au montage, le reportage final étant confié à un autre journaliste, comme ça, sans justification.

L'audit des rédactions

 On en sait un peu plus sur l'audit. Il est conduit par le service de « l'audit interne », dépendant directement de la présidente. Sa mission : « la planification de l'activité des collaborateurs, la conformité de leurs régimes de travail aux dispositions de l'accord collectif, la bonne gestion des congés, et le recours aux collaborateurs non-permanents ».

Quand on connaît l'obsession de la direction à traquer le moindre ETP, on peut se faire des cheveux.

On nous rassure, l'audit ne concerne pas l'évaluation des personnes, ni le contenu éditorial.

Mais on nous inquiète, seuls les directeurs, chefs de service et rédacteurs en chef, 24 personnes en tout, ont été audités.

La base, non! Voyons le bon côté des choses : si l'audit permet aux salariés en souffrance et marginalisés de retrouver leur place dans les rédactions...

Amplitudes de travail

• L'audit montrera peut-être aussi que les rédacteurs en chef, chefs de service, responsables d'édition s'enquillent des journées de 11/12 heures et des semaines de 60 heures (la CGT défend aussi l'encadrement). Ça, c'est contraire à l'accord collectif et au droit du travail tout court.

Le forfait-jours, chez les journalistes, n'est pas open-bar. Même si une certaine souplesse peut se comprendre, l'accord collectif est clair : le forfait-jours, c'est 44 heures en moyenne. Quand un journaliste a fait 4 journées de 11 heures de suite, le 5ème jour n'est ni travaillé, ni une RTT, ni un jour de congé, c'est un JSV ou un JNT ou une « disponibilité » (1 RTT = 7 heures).

La qualité de vie au travail, l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle n'est pas pour faire joli sur une plaquette de com' (cf. « charte de l'équilibre des temps » que D. Ernotte vient juste de signer) voir ici ➡

Où sont les CDD ?

 « Il n'y a pas fermeture du robinet, mais on prend des CDD en fonction des besoins ». L'art de ne rien dire, puisque qui décide s'il y a des besoins ? Et quand on parle chiffres, il n'y a plus personne! Combien de congés maladie, de maternité et combien de contrats CDD en face? Au service son, chez les JRI, les rédacteurs?

Pour la CGT, ces absences doivent être remplacées, puisque leurs salaires sont pris en charge par la sécu et la mutuelle. Il n'y a pas d'économies à faire sur le dos des CDD, surtout en cette période de crise sanitaire.

« Il faut aussi s'assurer que tous les CDI, qui souffrent de ne pas être suffisamment employés, travaillent » nous dit la direction. Ce n'est pas nous, qui nous battons contre les castings et les exclusions, qui allons dire le contraire, mais cet aveu ne doit pas servir de prétexte.

On nous annonce aussi une politique ambitieuse en matière d'alternants dont le nombre va augmenter. Bravo, mais un alternant est en apprentissage, il n'est pas là pour remplacer un CDD. Quand on voit le rythme auquel sont soumis les alternants, on en doute un peu.

Grosse fatigue

 Moins de CDD, départs RCC non remplacés, etc, pour ceux qui restent pour faire le boulot, c'est de plus en plus la galère. Les rédacteurs en chef et chefs de service ne relâchent pas pour autant la pression et se montent toujours autant autoritaires et imprévisibles: toujours plus et toujours plus vite! Quant à cela, s'ajoutent les mesures sanitaires à MFTV et en tournage et, de retour à la maison, le confinement, la gestion des enfants et du foyer, les représentants du personnel alertent RH et direction.

Début des grandes manœuvres en régions

 Les bureaux de France 2 déménagent dans deux régions. Celui de Rennes change d'étage, celui de Poitiers accompagne le déménagement de France 3. dans de nouveaux locaux.

Dans les deux cas, les équipes de reportages France 2 rejoignent les rédactions de France 3. Elles bénéficieront d'un espace dédié, dans l'open

space, séparé par une cloison phonique. Elles disposeront aussi d'une salle de montage, en propre, mais avec un monteur fourni par un prestataire extérieur. La raison : France 3 n'aurait pas de vacation disponible. Pour la CGT, il n'est pas prouvé que payer des factures à un prestataire, coûte moins cher que de créer un poste de monteur.

Le directeur de la rédaction a aussi évoqué sa volonté de renforcer les effectifs des bureaux de France 2 en régions, par redéploiement des effectifs de la rédaction parisienne. C'est à l'étude.

Le son fond

• Le service son reportage ne compte plus aujourd'hui qu'une quarantaine de personnes. En 2013, au moment de la fusion, l'effectif était de 54 OPS.

A la baisse des effectifs est venu s'ajouter l'empilement d'autres activités n'ayant rien à voir avec leur métier d'origine : prestations flyers, interventions techniques sur les plateaux de France Info, enregistrements de podcasts pour le numérique et de traductions pour les matinales...

Cette évolution s'inscrit dans une volonté de faire émerger un nouveau métier : « technicien de l'information », qui en plus des activités précitées, est capable de cadrer de directs des journalistes.... La direction des reportages et des moyens assure qu'il n'y aura pas d'obligation à s'engager dans ce nouveau « profil », cela se fera sur la base du volontariat. On sait tous, que cette notion de volontariat trouve rapidement ses limites!

Mais pendant qu'ils font tout ça, les OPS ne font pas de son ! Si on ajoute à cette diversification - « dispersion » de l'activité, le non-remplacement des arrêts maladie, la fermeture du robinet CDD crée la pénurie : c'est la croix et la bannière pour obtenir un technicien son en reportage, même les magazines partent sans sondier.

La direction s'imagine qu'à force de partir sans OPS, les équipes vont finir par de plus en demander, par lassitude. Cercle vicieux, moins de demande entraîne une baisse de l'offre. Réagissons, battons-nous pour obtenir un preneur de son dans nos tournages. Ce n'est pas du confort, le son c'est partie intégrante du reportage.

Focus sur le service JRI

La crise latente au service JRI et la lettre ouverte adressée à son arrivée au nouveau directeur de la rédaction semble avoir eu quelques effets. Michel Dumoret s'est engagé, devant les RP, à prendre des mesures claires. Il a rencontré l'encadrement et un certain nombre de JRI. Il promet d'apporter des réponses aux questions posées : « avant de changer, il faut comprendre et proposer des solutions... je ne suis pas là pour couper des têtes ».

A la demande des RP, les JRI vont être associés, au sein d'un groupe de travail. Le directeur se donne trois mois pour mettre en place cette réorganisation et voir si elle améliore la situation.

L'équité dans la répartition du travail et des missions est également en question, notamment pour les JRI, ex-France 3, restés en régime 4 jours.

Annonces pour France Info

• 5 ans après sa création, France info, canal 27, fait face des problèmes structurels bien identifiés, mais dont le règlement a toujours été repoussé.

En réunion RP, la directrice de la rédaction a annoncé plusieurs évolutions, notamment pour les chargés d'édition. Suite à une réunion avec la RH, « il a été décidé d'installer les CDD longs (sur absence maladie) sur la durée ».

Il y a des mots difficiles à prononcer, celui de CDI, par exemple.

Deuxièmement, Frédéric Debains, RH, s'est vu confier la mission de mettre en place un groupe de travail, chargé d'étudier l'évolution de la carrière des chargés d'édition, postes particulièrement pénibles et stressants. Depuis la grille de septembre, les responsables d'édition et les présentateurs « *n'ont plus d'amplitudes horaires anormales* » affirme Sophie Guillin.

Enfin, l'ergonomie des postes de travail va être revue et améliorée. Ces aménagements ne demandant pas de gros travaux, ceux-ci étant toujours suspendus par l'autorité préfectorale.

TECHNO - FAB - PRODUCTION

Le management par l'exemple

• A force d'encadrer, les chefs finissent par perdre le contact avec le terrain et leur pratiques professionnelles d'origine. Certains s'en accommodent, mais pas tous. Ils aimeraient alterner périodes d'encadrement et période pendant lesquelles ils pourraient exercer leur métier de base. Une manière de mieux connaître les conditions de travail et les contraintes de leurs équipes. L'idée fait son chemin… peut-être matière à un 18ème groupe de travail ?

Deux poids, deux mesures

• Pourquoi les contrats FTV des intermittents OPV et scriptes sont-ils moins bien payés qu'à FTV Studio pour les mêmes prestations ? A cette question, la direction ne sait répondre, pas plus que le directeur des programmes, Stéphane Sitbon-Gomez, qui ignore cette double tarification.

La question ne se posera peut-être plus, dans quelques temps, quand toute la production aura été cédée à FTV Studio, qui deviendra bientôt l'unique employeur...

Interrogation sur la sécurité des salariés au siège de FTV

 Pendant des années, des milliers de flacons de gel hydro alcoolique périmés ont été entreposés dans les couloirs du fret et de la cour des livraisons décors. Cette substance inflammable posait un problème de sécurité et surtout, ces gels n'ont pu être utilisés au moment de la crise sanitaires, car périmés. On peut se poser des questions sur la sécurité au siège de FTV.

Il n'est pas surprenant que la préfecture de police ait rappelé FTV à l'ordre en demandant des mesures correctives pour assurer la sécurité des salariés.

Pas le temps de poser son manteau

 Le chef de service IP support prévoit des réunions de service en visio à 14h, alors que certains opérationnels prennent leur service au même instant. Il leur faut tout de même un certain temps pour s'installer et mettre en place la visio. Les opérationnels et représentants du personnel demandent que ces réunions soient programmées au minimum 10 min, après la prise de service.

Conditions de formation

 Les formations en e-learning se généralisent, mais elles ne sont pas toujours prévues sur le temps de travail des salariés ou alors en milieu de service, sans espace de travail dédiée et le matériel adéquat (écran suffisamment grand, hauts parleurs, etc...). Les séances sont parfois très longues, souvent sous-évaluées en durée et sans assistance pour guider le salarié.

7

Les représentants du personnel alertent sur ce concept, qui laisse les salariés livrés à eux-mêmes.

Le e-learning ne peut remplacer une vraie formation avec un interlocuteur. qu'il soit en présentiel ou en visio. Il doit seulement venir en complément et se dérouler sur le temps de travail.

Missions ad vitam?

• Les missions à FTV se généralisent même sur des postes pérennes.

La direction se veut rassurante en indiquant que ces missions finissent par se transformer en postes permanents. Elle indique que cette formule est autant bénéfique au salarié qu'à la direction. Cela permettrait au salarié d'appréhender le poste et à la direction de tester le salarié sur celui-ci... Une façon simplifiée de remercier les candidats, qui ne conviendraient pas, sans avoir à le justifier.

Les RP s'inquiètent de la forte augmentation de ces missions qui sont n'ont pas lieu d'être sur des postes permanents. Elle demande à la direction d'encadrer celles-ci sur leur objet et durée qui ne devraient pas excéder 6 mois.

Adieu C dans l'air au sièae

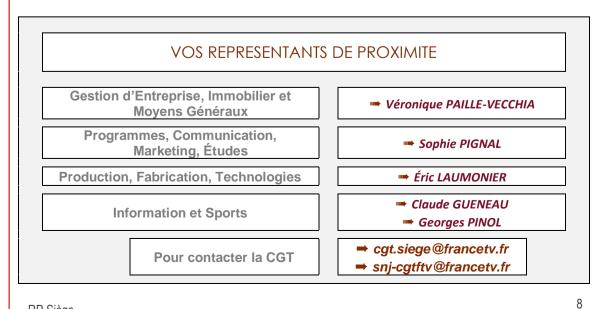
Depuis des années, la quotidienne « C dans l'air » est tournée sur le plateau A du siège, partagé avec l'émission « Météo à la carte ». Cette cohabitation permet une optimisation du plateau A et de la régie 1. Pourquoi la direction a-t-elle décidé d'externaliser l'émission phare de France 5 ? Mystère. Les RP demandent des comptes.

Vous avez dit développement durable ?

Le parc des photocopieurs de l'entreprise va être renouvelé, alors qu'il n'a que quatre ans. Le prochain appel d'offre est prévu pour la même durée. Ces photocopieurs seraient voués à la destruction, seulement certaines pièces détachées seront récupérées pour être réutilisées sur des machines encore en service (cartes électroniques, panneau de commande...). Cette gabegie n'est pas cohérente avec la politique environnementale et de maîtrise des coûts de FTV. La direction se défend en indiquant que ces photocopieurs sont en location et ne nous appartiennent pas. Ce n'est donc pas le problème de FTV...

Pour prendre connaissance des comptes rendus de la direction, cliquez ici -.

Paris, le 26 avril 2021



RP Siège